



cgttm@laposte.net

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de l'état a été versée courant 2023 aux agents de la fonction publique d'état, de la fonction publique hospitalière ainsi que les militaires. Pour les agents de la fonction publique territoriale, le décret laisse la libre administration à la collectivité.

Nous ne l'avons pas obtenue comme énoncé dans le décret **MAIS**

VOTRE SYNDICAT CGT TDM A GAGNÉ BIEN PLUS!!!

C'est aujourd'hui officiel, nous pouvons donc vous annoncer que
NOS REVENDICATIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES !

ON N'A RIEN LÂCHÉ !!! OUI A UNE VIE DÉCENTE !!!

A partir du mois d'octobre sera mis en place à TDM et au CIAS:

⇒ **L'AUGMENTATION DU RIFSEEP sur votre traitement de 100€ brut par mois** pour les agents touchant moins de 3250€ brut /mois sur emploi permanent.

De quoi améliorer votre quotidien, on a tous le droit de vivre dignement et non de survivre.



⇒ **LE MAINTIEN DU RIFSEEP EN MALADIE.** Désormais le maintien du RIFSEEP va suivre le salaire lors d'un arrêt maladie soit 90 jours à taux plein pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels avec une ancienneté de 4 mois (*maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique....*)

⇒ **L'OBTENTION DU RIFSEEP POUR LES CONTRACTUELS** à partir de 3 mois de contrat consécutifs.

Si vous avez besoin de plus d'infos, n'hésitez pas, contactez-nous!

**CGT TDM CONTINUE DE PORTER VOS REVENDICATIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR VOS DROITS....
ON LACHE RIEN !!!**